SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN

REUNION DU COMITE SYNDICAL

03 JUIN 2026 à 18h30.

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 03 juin,
LE COMITE SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Siège, **sous la présidence de M. Christophe DOUCHET**.
Date de convocation du Comité : 28 mai 2026

PRESENTS : Mme COLOMB, MM. DURAND, GRANGER, FOUCHER, DOUCHET, JOUANDEAU, Mmes MOREL, PEIN, MM. VERGER, CUISNIER, GROS, LE BARSE, JAS, MATTHIEU, AUDOUAL, PERGET, Mmes STIVAL, HARTMANN, MASAT, MM. SOUABNI, ANCHLING, MONIN, ROESCH, BLANDIN, SAGNES.
EXCUSES : MM. SEIGLE, GALLAND, DROGOZ, PLATEL-LIANDRAT, Mme BEAUGELIN.

Secrétaire de séance :
*Pouvoir : de M. SEIGLE à M. JAS, de M. GALLAND à M. GROS.

Mme HARTMANN a rejoint la séance à compter de la délibération DEL_2026_04_02.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du dernier Comité,
- DEL_2026_04_01 Election des membres de la CAO,
- DEL_2026_04_02 Approbation du CFU EAU,
- DEL_2026_04_03 Approbation du CFU ASSAINISSEMENT,
- Modification du PPI EAU (délibération reportée)
- Virement de crédit N°1 budget EAU,
- Virement de crédit N°1 budget ASSAINISSEMENT,
- DEL_2026_04_04 Achat d'un terrain à St Marcel Bel Accueil à M. MARCAUD (modification du prix),
- DEL_2026_04_05 Achat de deux parcelles de terrain à la Commune de Rochetoirin (ancien lagunage),
- DEL_2026_04_06 Contrat eau-climat 2026-2028,
- DEL_2026_04_07 Contrat de prêt à usage à M. KOEBEL (VEZERONCE-CURTIN),
- DEL_2026_04_08 Modification du bordereau des prix (ajout d'articles),
- DEL_2026_04_09 Contrat groupe CDG38 – Adhésion à la convention protection sociale santé 2027-2032
- Questions diverses.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 22/05/26

Il y a une erreur dans les pouvoirs détenus pour ce Comité : le pouvoir de M. BLANDIN à M .MONIN est indiqué deux fois et celui de Mme MASAT à Mme HARTMANN n'est pas noté.
La correction sera apportée,les pouvoirs de ce Comité étant bien : de M. ROESCH à M. SAGNES, de M. BLANDIN à M. MONIN, M. PLATEL LIANDRAT à Mme STIVAL, Mme MASAT à Mme HARTMANN.

Le procès-verbal corrigé est approuvé à l'unanimité.

II. ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO – *Délibération 2026_04_01*

Pour mémoire :
La Commission d'appel d'offres est composée :
- par l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés, ou son représentant désigné par arrêté, président de la CAO/CDSP,
- par cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante ainsi que cinq membres suppléants élus au scrutin de liste (une liste comporte les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal) - à la représentation proportionnelle au plus fort reste (1 seul tour) – sans panachage ni vote préférentiel – le scrutin est secret, sauf accord unanime contraire.

Il y a une liste candidate **(Liste 1)**
Titulaires : Delphine HARTMANN, Benoît JAS, Jean-Michel LE BARSE, Alain MARION, Mickaël MONIN.
Suppléants : Gérard ANCHLING, Sylvain GRANGER, Guillaume SAGNES, Géraldine STIVAL, Aimé VUAILLAT.

Monsieur le Président propose de voter à main levée, ce que le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

A l'issue du vote, la liste 1 est élue à l'unanimité.

III. APPROBATION DU CFU DU BUDGET EAU – *Délibération 2026_04_02*

SYNDICAT EAUX PLAINE ET COLLINES DU CATELAN - BUDGET EAU - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 103 221,00	10 284 093,00	19 387 314,00
	Recettes réalisées (1)	B	6 312 480,54	10 329 456,10	16 641 936,64
	Restes à réaliser	C	1 408 243,84	0,00	1 408 243,84
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	10 784 046,24	10 313 093,00	21 097 139,24
	Dépenses réalisées (1)	E	4 454 444,17	9 293 836,64	13 748 279,81
	Restes à réaliser	F	1 030 126,66	0,00	1 030 126,66
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 858 036,37	1 035 620,46	2 893 656,83
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 680 826,24	29 000,00	1 709 826,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	3 538 861,61	1 064 620,46	4 603 482,07
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	378 117,18	0,00	378 117,18
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	3 916 978,79	1 064 620,46	4 981 599,25

Florence BOSSY, DGS, détaille et commente les résultats du CFU. Il est précisé que le budget Eau contient la majorité des dépenses du Syndicat, y compris celles liées à l'Assainissement, ces dépenses sont ensuite remboursées par le budget Assainissement à celui de l'Eau. De la même manière, toutes les recettes sont majoritairement encaissées par le budget Eau puis celles relatives au budget assainissement lui sont reversées.

Le président soumet le CFU eau potable 2025 au vote du Comité Syndical qui l'approuve à l'unanimité.

IV. APPROBATION DU CFU DU BUDGET ASSAINISSEMENT– *Délibération 2026_04_03*

SYNDICAT EAUX PLAINE ET COLLINES DU CATELAN - BUDGET ASSAINISSEMENT - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 804 896,00	3 790 576,00	6 595 470,00
	Recettes réalisées (1)	B	2 286 573,46	3 745 771,82	6 032 345,27
	Restes à réaliser	C	517 044,46	0,00	517 044,46
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 032 592,47	3 808 474,82	7 841 067,29
	Dépenses réalisées (1)	E	2 391 587,23	3 082 781,36	5 474 368,59
	Restes à réaliser	F	519 343,03	0,00	519 343,03
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-105 013,78	662 990,46	557 976,68
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 227 697,47	17 899,82	1 245 597,29
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	1 122 683,69	680 890,28	1 803 573,97
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	-2 298,57	0,00	-2 298,57
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 120 385,12	680 890,28	1 801 276,40

Florence BOSSY détaille et commente le CFU du budget assainissement 2025.

Le Président soumet le CFU assainissement 2025 au vote du Comité Syndical qui l'approuve à l'unanimité.

V. MODIFICATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT EAU– *Délibération reportée*

VI. VIREMENT DE CRÉDIT N°1 BUDGET EAU

Le Président informe les membres du Comité Syndical que des virements de crédit ont été effectués.
Florence BOSSY explique qu'il y a lieu d'augmenter les crédits du compte de dépense 71249 reversement redevance pollution domestique, le montant nécessaire de 20 000 € est repris sur le compte 6817 dont les crédits étaient prévus à cet effet (fongibilité des crédits).
Il s'agit du reversement à l'Agence de l'Eau de redevances pour pollution d'origine domestique perçues en 2025 au titre de 2024, cette redevance n'étant plus appliquée depuis fin 2024.
Pour mémoire, les virements de crédit ne nécessitent pas de délibération mais simplement une information aux membres du Comité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

CHAPITRE 014

SYNDICAT EAUX PLAINE ET COLLINES DU CATELAN - BUDGET EAU

DM n° 1	2026
INSEE	38250

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	**0.00 €**	**20 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	**20 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	20 000.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**20 000.00 €**		**0.00 €**

VII. VIREMENT DE CRÉDIT N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

CHAPITRE 014

SYNDICAT EAUX PLAINE ET COLLINES DU CATELAN - BUDGET ASSAINISSEMENT

DM n° 1	2026
INSEE	38250

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-706129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	**0.00 €**	**7 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	**7 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	7 000.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**7 000.00 €**		**0.00 €**

Suivant le même principe, il y a lieu de reverser à l'Agence de l'Eau un reliquat de redevance pour modernisation des réseaux, percu sur 2025 au titre de 2024, cette redevance n'étant plus appliquée depuis 2025.
Le montant nécessaire pour alimenter le compte 706129 et repris sur le compte 6817.

Florence BOSSY rappelle que ces deux redevances ont été remplacées depuis 2025 par une redevance sur les performances des réseaux d'eau et une redevance performance des ouvrages assainissement. Le taux de ces redevances est soumis à un coefficient de modulation calculé individuellement pour chaque collectivité en fonction de ses performances : plus les réseaux/ouvrages sont performants, plus le coefficient de modulation est faible et fait varier à la baisse les redevances.

Question : quels sont les critères de performance pour calculer ces nouvelles redevances ?

Florence BOSSY explique que pour l'eau le critère principal est **le rendement du réseau**, c'est sur ce critère que le SEPECC doit encore fournir de gros efforts. **La connaissance patrimoniale** est aussi un critère.

Pour l'assainissement, le nombre de critères à prendre en compte est bien plus important, globalement nous sommes plus performants en assainissement.
En résumé ils sont regroupés sur 3 axes qui sont :

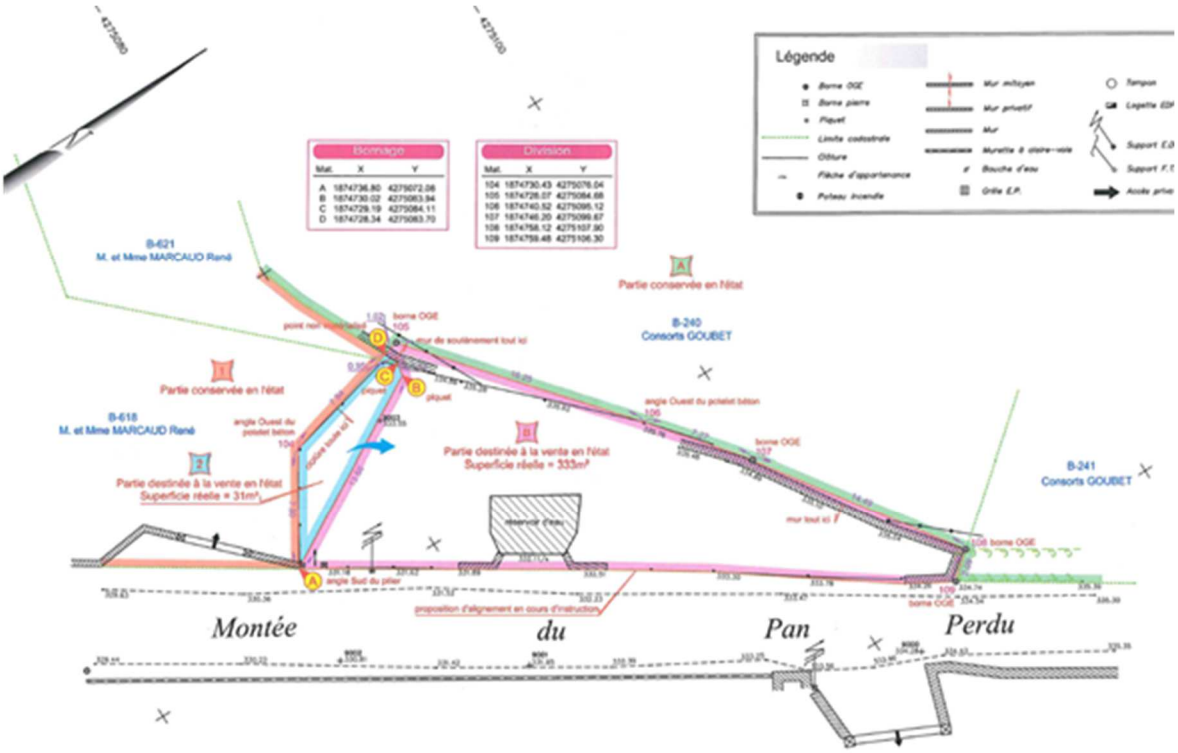
- L'axe "**validation de l'autosurveillance**" reprend les conclusions de l'expertise technique annuelle réalisée par les agences de l'eau.
- L'axe "**conformité réglementaire**" reprend les conformités réglementaires des stations d'épuration et des systèmes de collecte établies annuellement par les services de police de l'eau des services déconcentrés de l'État.
- L'axe "**efficacité du système d'assainissement**" reprend les données fournies par les services de police de l'eau et/ou déclarées à l'Agence de l'eau.

VIII. ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A M. MARCAUD A ST MARCEL BEL ACCUEIL - *Délibération 2026_04_04*

Le bornage de la parcelle B 240 appartenant à M. GOUBET et sur laquelle est sis le réservoir de Pan Perdu sur la commune de Saint Marcel Bel Accueil a révélé l'existence d'une portion de la parcelle adjacente, cadastrée B 618, au sein de l'enceinte délimitée par un muret de pierres sèches dans laquelle a été construit le réservoir.

Lors de sa réunion du 14 mai 2025, le Comité Syndical avait acté l'achat d'une partie détachée de la parcelle B 618 appartenant à M. et Mme MARCAUD et située sur la commune de Saint Marcel Bel Accueil pour une surface de 31 m2 et moyennant le prix de 12.40 €.
Par souci d'équité et de juste proportion au regard du prix d'achat de la parcelle de M. GOUBET, le prix d'achat de la parcelle B 618 pour une superficie de 31 m2 a été revu et est dorénavant fixé à 155 € auquel s'ajoutent les frais de bornage effectués initialement lors de l'achat de la parcelle attenante, propriété de M. GOUBET. L'achat sera enregistré aux services publicité par acte administratif.

Le Comité Syndical doit délibérer pour valider l'achat de cette parcelle B618 d'une superficie de 31 m2 au prix de 155 €.



Un débat s'ensuit sur le précédent qu'implique l'achat de cette parcelle à un prix au m2 bien supérieur au prix du terrain agricole.

Il est proposé de mettre en place **un prix plancher** qui s'appliquerait à cette vente et aux ventes futures.

Le Président propose au Comité Syndical de définir un prix plancher de 155 € pour tout achat de terrain par le SEPECC et d'approuver l'achat de la parcelle précitée, d'une surface de 31 m2, appartenant à M. et Mme MARCAUD, au prix plancher de 155 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de fixer un prix plancher à 155 € et approuve l'achat d'une partie détachée de la parcelle B618, située sur la commune de Saint Marcel Bel Accueil, d'une superficie de 31 m2, à M. et Mme MARCAUD moyennant le prix plancher de 155 €.

IX. ACHAT DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN SUR LE SITE DE L'ANCIEN LAGUNAGE A LA COMMUNE DE ROCHETOIRIN – *Délibération 2026_04_05*

Le lagunage de Rochetoirin n'est plus en service depuis 2023 mais le SEPECC utilise toujours un bassin comme déversoir d'orage, avant rejet dans le ruisseau de la Garenne. Cet ancien lagunage est situé sur les parcelles B 1505 et B 1508 d'une superficie totale de 14 700 m2, et appartenant toujours à la commune de Rochetoirin.
Monsieur le Président propose au Comité Syndical l'achat des parcelles B 1505 et B 1508 pour un montant de 1 000 €. En contrepartie de cette cession, la commune de Rochetoirin demande également au SEPECC de s'engager à :

- Rénover la clôture présente autour des parcelles, dans un souci de sécurité,
- Entretenir les parcelles y compris le ruisseau,
- Faire renoncer la commune en cas de cession des parcelles par le SEPECC.
-

Le Comité Syndical doit délibérer pour autoriser l'achat de ces parcelles suivant les conditions présentées.

Actuellement 3 bassins sont existants, mais à terme deux bassins seraient comblés et la rénovation de la clôture pourrait ne concerner que le bassin conservé, le reste des parcelles pouvant être mis en exploitation par un agriculture par exemple.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical d'approuver l'achat de ces parcelles suivant les conditions émises par la commune de Rochetoirin, en précisant que la rénovation de la clôture ne pourrait concerner que les bassins conservés à terme.
Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'achat de ces parcelles de terrain à la commune de Rochetoirin suivant les conditions précédemment exposées, étant entendu que la rénovation de la clôture ne devrait concerner que les bassins conservés.

X. CONTRAT CLIMAT-EAU 2026-2028– *Délibération 2026_04_06*

Dans le cadre du déploiement du 12ème programme d'intervention 2025 – 2030, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse généralise auprès des acteurs du territoire les contrats Eau et Climat dans le but d'accélérer l'atteinte du bon état des eaux et l'adaptation au changement climatique.
L'Agence de l'Eau a présenté le contrat, lors du comité local des cycles de l'eau organisé par la CCBD.
Après échanges en bureau communautaire, la CCBD a souhaité s'engager dans cette démarche pour piloter, construire et contractualiser avec l'Agence de l'Eau ce contrat Eau et Climat avec l'ensemble des services concernés pour le sous-bassin versant Isle Crémieu Pays des Couleurs : CCBD, SEPECC, SEA, Syndicat du Haut-Rhône.
Ce contrat pourra intégrer notamment des actions issues des études en cours sur le territoire, notamment des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement et de l'étude d'amélioration de la connaissance sur la ressource pour :

- Atteindre les objectifs de bon état des milieux
- Adapter les territoires au changement climatique
- Reconquérir la biodiversité
- Assurer une solidarité de bassin entre les territoires

Depuis, plusieurs réunions de travail ont eu lieu, avec tous les organismes concernés et en collaboration avec l'Agence de l'Eau, afin de travailler sur la préparation de ce contrat. Un choix politique a été pris avec un engagement en deux temps à travers :

- Un premier contrat 2026-2028 centré sur :
 - Les interventions répondant immédiatement aux enjeux identifiés par le SDAGE ; le PDM (Programme de Mesures 2022-2027) et le PBACC (Plan de Bassin d'adaptation au changement climatique),
 - Les actions déjà opérationnelles et prêtes à être mises en œuvre,
 - La poursuite des actions engagées lors du précèdent contrat,
 - La consolidation des connaissances et des stratégies en cours d'élaboration, stratégie GEMAPI, études besoins/ressource,
- Un second contrat à compter de 2028 permettant :
 - De déployer les stratégies finalisées entre 2026 et 2028,
 - De prioriser les actions à l'échelle du territoire sur la base d'orientations consolidées,
 - D'engager des opérations nécessitant une maturation technique, foncière ou partenariale,

Le programme d'actions présenté par le SEPECC est le suivant, sont inscrits en vert les projets potentiellement éligibles.

ANNEXE 4

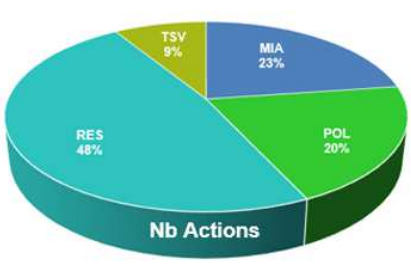
Volet	Enjeu	Action	Sous action	Code Action	Nbre actions	Libellé action (maxi 200 caractères)	Maître d'ouvrage	Année prévisionnelle d'engagement	ontant de l'opérati	POM (oui/non)	PBACC (défi/-)	Contributi on au défi PBACC	Unité du défi	Agence de l'eau						Type d'Aide	
														Indicateur assiet	Unité assiet te	%	Assiette Agence	Aide Agence	LP		
RES	SPEA	2	a	RES-SPEA-2a	1	Sectorisation réseau eau potable	SEPECC	2026	120 000 €	non						50%	120 000 €	60 000 €	25	Pour mémoire (éligible hors contrat)	Pose de débimètres sur le réseau afin de localiser les secteurs les plus fuyards SDAEP : oui (2025) Thème : ECO + AEP Code SISEAUX : Captage Thuellin : 38007590 Masse d'eau point de prélevement : FRDG326 - Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'Ile de Miribel Masse d'eau sup correspondante : FRDR10992a - Rivière l'Huert
RES	ECO	23	a	RES-ECO-23a	1	Réduction des fuites sur le réseau AEP chemin du Cholard à Vézeronce-Curtin	SEPECC	2026	90 000 €	non	Défi 1_	1000	m³	400	ML					Autre	Travaux d'economie d'eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable par le renouvellement de 360 ml de canalisations Fonte DN 125 mm et 20 Branchements avec 40 ml sous domaine public ILP (du secteur)--> 7,6 m3/km/j volume économisé --> 1000 m3/an SDAEP : oui (2025) Thème : ECO + AEP Code SISEAUX : Captage Thuellin: 38007590 Masse d'eau point de prélevement : FRDG326 - Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'Ile de Miribel Masse d'eau sup correspondante : FRDR10992a - Rivière l'Huert
RES	ECO	22	a	RES-ECO-22a	1	Réduction des fuites sur le réseau AEP chemin du château à st sorlin de Moretsel	SEPECC	2026	80 000 €	non	Défi 1_	590	m³	400	ML					Autre	Travaux d'economie d'eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable par le renouvellement de 350 ml de canalisations Fonte DN 125 mm et 20 Branchements avec 50 ml sous domaine public ILP (du secteur)--> 4,6 m3/km/j volume économisé --> 590 m3/an SDAEP : oui (2025) Thème : ECO + AEP Code SISEAUX : Captage Thuellin : 38007590 Masse d'eau point de prélevement : FRDG326 - Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'Ile de Miribel Masse d'eau sup correspondante : FRDR10992a - Rivière l'Huert
RES	ECO	21	a	RES-ECO-21a	1	Réduction des fuites sur le réseau AEP à vignieu rue de l'étangs	SEPECC	2026	350 000 €	non	Défi 1_	745	m³	1000	ML					Autre	Travaux d'economie d'eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable par le renouvellement de 850 ml de canalisations Fonte DN 125 mm et 48 Branchements avec 150 ml sous domaine public ILP (du secteur)--> 2,4 m3/km/j volume économisé --> 745 m3/an SDAEP : oui (2025) Thème : ECO + AEP Code SISEAUX : Captage Thuellin : 38007590 Masse d'eau point de prélevement : FRDG326 - Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'Ile de Miribel Masse d'eau sup correspondante : FRDR10992a - Rivière l'Huert
RES	ECO	20	a	RES-ECO-20a	1	Réduction des fuites sur le réseau AEP rue elie cartan à Dolomieu	SEPECC	2027	300 000 €	non	Défi 1_	1345	m³	905	ML					Autre	Travaux d'economie d'eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable par le renouvellement de 750 ml de canalisations Fonte DN 200 mm et 50 Branchements avec 155 ml sous domaine public ILP (du secteur)--> 4,9 m3/km/j volume économisé --> 1345 m3/an SDAEP : oui (2025) Thème : ECO + AEP Code SISEAUX : Captage Thuellin : 38007590 Masse d'eau point de prélevement : FRDG326 - Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'Ile de Miribel Masse d'eau sup correspondante : FRDR10992a - Rivière l'Huert
RES	ECO	3	a	RES-ECO-3a	1	Réduction des fuites sur le réseau AEP "Croix st Marc" aux Avenières-Veyrins-Thuellin	SEPECC	2026	350 000 €	non	Défi 1_	3200	m³	1310	ML	50%	350 000 €	175 000 €	25	Aide spécifique	Travaux d'economie d'eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable par le renouvellement de 1200 ml de canalisations Fonte DN 125 mm et 33 Branchements avec 110 ml sous domaine public ILP (du secteur)--> 7,3 m3/km/j volume économisé --> 3200 m3/an SDAEP : oui (2025) Thème : ECO + AEP Code SISEAUX : Captage Thuellin : 38007590 Masse d'eau point de prélevement : FRDG326 - Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'Ile de Miribel Masse d'eau sup correspondante : FRDR10992a - Rivière l'Huert
RES	ECO	19	a	RES-ECO-19a	1	Interco Vézeronce-morestel réduction des fuites sur le réseau AEP (route des alpes, route de la chartreuse, route de Morestel) + augmentation de la capacité du reservoir du SUPPEY)	SEPECC	2027	3 879 000 €	non	Défi 1_	10860	m³	3915	ML					Autre	Travaux d'economie d'eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable par le renouvellement de 3725 ml de canalisations Fonte DN 150 mm et 60 Branchements avec 190 ml sous domaine public ILP (du secteur)--> 7,6 m3/km/j volume économisé --> 10860 m3/an SDAEP : oui (2025) Thème : ECO + AEP Code SISEAUX : Captage Thuellin : 38007590 Masse d'eau point de prélevement : FRDG326 - Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'Ile de Miribel Masse d'eau sup correspondante : FRDR10992a - Rivière l'Huert SDA annexe 6 page 95 de la phase 3 pour sécurisation SDA phase 2 gestion patrimoniale page 92 pour economie d'eau + fiche 26, annexe 5 gestion patrimoniale + + fiche 41 page 11 + fiche 46 page 16 SDA phase 2 rapport gestion patrimoniale page 92 + fiche 2-3, 12 annexe 5 gestion patrimoniale
POL	SPEA	1	a	POL-SPEA-1a	1	Schéma Directeur général d'assainissement	SEPECC	2026	350 000 €	non						50%	350 000 €	175 000 €	12	Pour mémoire (éligible hors contrat)	Diagnostic du réseau d'assainissement à l echelle global du SEPECC
POL	ASS	10	a	POL-ASS-10a	1	RESO/MC - Mise en séparatif rue Elie Cartan à Dolomieu, système d'assainissement de VEZERONCE-CURTIN/LE CHOLARD	SEPECC	2027	600 000 €	non				1000	ML	50%	480 000 €	240 000 €	12	Pour mémoire (éligible hors contrat)	Mise en séparatif de 850 ml de canalisations principale (création de réseau d'eau usée strict) Création de 50 boites de branchements EU pour 150 ml de canalisation de branchement sous domaine public situé sur la commune de Dolomieu " Rue Elie Cartan" système d'assainissement de VEZERONCE-CURTIN/LE CHOLARD masse d'eau impactée FRDR10992 - Rivières de l'Huert Schéma directeur 2017 SDA 2017 page 52 de la phase 3 (solution 2A/2B) + page 50 quantités deversées par an au DO3 qui seront supprimées EH = 120 travaux réglementaire prévus dans l'arrêté 38-2018-010-DDTSE02
					9			sous-total	6 119 000 €								1 300 000 €	650 000 €			

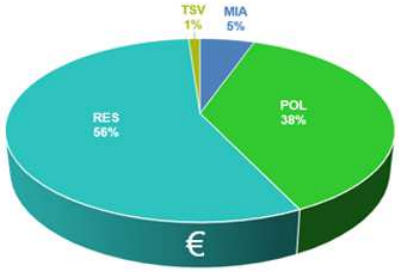
Voici un extrait qui compare chaque collectivité :

Validation du dossier

	Balcons Dauphiné									SYNDICAT DU HAUT-RHÔNE		
	Nombre d'actions	Chiffrage (€)	Aide Agence contrat (€)	Nombre d'actions	Chiffrage (€)	Aide Agence contrat (€)	Nombre d'actions	Chiffrage (€)	Aide Agence contrat (€)	Nombre d'actions	Chiffrage (€)	Aide Agence contrat (€)
Total Contrat	60	28 597 638 €	2 208 325 €	9	3 727 000 €	390 000 €	9	6 119 000 €	175 000 €	1	9 691 €	- €
Dont aides classiques	25	2 636 236 €	1 489 325 €	2	650 000 €	193 200 €	0	- €	- €	0	- €	- €
Dont aides spécifiques	3	3 950 000 €	719 000 €	1	400 000 €	196 800 €	1	350 000 €	175 000 €	0	- €	- €

Figure 1 : Répartition des actions par volet en fonction du nombre d'actions, de leur volume financier et des aides AERMC prévues dans le cadre du contrat







Légende : Milieux aquatiques et humides (MIA), Pollution (POL), Ressource (RES), Substances (SUB) et un volet Transversal (TSV) pour les actions d'animation et de communication

Par la signature du contrat, les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les opérations indiquées dans le programme d'actions selon l'échéancier prévu au contrat.
L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites dans le présent contrat, selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision et sous réserve des disponibilités financières. Les montants et les taux d'aide de l'Agence, indiqués dans les tableaux et fiches actions du contrat, sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

Le contrat passera en MISEN le 25 juin pour ainsi avoir une validation de l'AERMC sur juillet 2026 et organiser la signature officielle du contrat pour septembre/octobre 2026.

Le SEPECC doit délibérer pour l'approbation du contrat Eau et Climat avec la CCBD.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature du contrat Eau et Climat avec la CCBD.

XI. CONTRAT DE PRET A USAGE A M. KOEBEL (VEZERONCE-CURTIN) - *Délibération 2026_04_07*

Monsieur le Président expose : deux parcelles de terrains agricoles ont été acquises à VEZERONCE CURTIN (parcelles F182 et F183) pour 7 329 m², en vue de l'agrandissement prévisionnel du réservoir du Suppey. Afin d'entretenir celles-ci, il y a lieu de conclure un contrat de prêt à usage avec M. KOEBEL Arthur qui exploitera ces deux parcelles. Le contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible tacitement. Le prêt est consenti à titre gratuit, l'emprunteur s'engageant à n'utiliser ces parcelles qu'à des fins de culture et/ou de production de fourrages.

Après avoir entendu les explications données par Monsieur le Président, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature du contrat de prêt à usage avec M. Arthur KOEBEL.

XII. MODIFICATION DU BORDEREAU DES PRIX- *Délibération 2026_04_08*

Le bordereau des prix des travaux de branchements et prestations diverses a été délibéré par le Comité Syndical le 24/02/2026.
Il est nécessaire d'ajouter les articles suivants au bordereau des prix, tarifs H.T.:

Camion aspiratrice avec chauffeur (1/2 journée)	Forfait	1.638,00 €
Camion aspiratrice avec chauffeur (1 journée)	Forfait	2.574,00 €
Regard compteur PARAGEL OPENFLEX DN15 – PEHD25	Unité	323,81 €
Fourniture de nourrice 7 compteurs	Unité	268.80 €
Fourniture de nourrice 8 compteurs	Unité	299.25 €
Fourniture de nourrice 9 compteurs	Unité	329.70 €
Fourniture de nourrice 10 compteurs	Unité	359.10 €
Boite de branchement en béton D400 – P=1,30 m	Unité	634,76 €

Ainsi que l'article « prise en charge de sous-produit liquide de l'assainissement » (dépotage) qui faisait auparavant l'objet d'une délibération spécifique.
Le tarif est inchangé à 25€ H.T./m3.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'ajout des tarifs précités au bordereau des prix à compter du 8 juin 2026.

XIII. ADHESION A LA CONVENTION PROTECTION SOCIALE SANTE 2027-2032 - *Délibération 2026_04_09*

Par délibération en date du 24 mai 2025, le Comité Syndical avait donné mandat au Centre de Gestion de l'Isère pour lancer une consultation pour la mutuelle santé.
Le CDG38 propose un nouveau contrat groupe qui entrera en vigueur le 1er janvier 2027, pour une durée de six ans, le prestataire retenu étant la MNT. Il est proposé d'adhérer au contrat-cadre mutualisé de protection sociale complémentaire santé. La participation financière du SEPECC aux agents ayant adhéré au contrat s'élèvera à 15€ par mois par agent (minimum requis). Il est précisé que cette participation est attachée à la convention de participation et ne peut être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

Il y a lieu de délibérer pour décider d'adhérer à cette convention de participation, fixer la participation financière par agent du SEPECC, autoriser le Président à signer tous documents afférents à cette adhésion.

Après avoir entendu les explications données par le Président, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité d'adhérer au contrat-cadre mutualisé de protection sociale complémentaire santé proposé par le CDG38 et entrant en vigueur à compter du 1er janvier 2027, fixe la participation financière du SEPECC à 15 € par mois et par agent (cette participation est versée uniquement aux agents choisissant d'adhérer à la MNT).

XIV. QUESTIONS DIVERSES

Information, recrutement d'un apprenti agent d'exploitation canalisateur. La délibération sera à prévoir en septembre si un candidat est embauché. Les membres du Comité sont invités à relayer l'information.

Le Président informe le Comité Syndical des délégations données aux Vice-présidents :
- Mickaël MONIN : Eau potable
- Aimé VUAILLAT : Administration générale et gestion des personnels
- Delphine HARTMANN : Ouvrages eau potable
- Benoît JAS : Ouvrages assainissement
- Slim SOUABNI : Assainissement collectif
- Roland SEIGLE : SPANC et SPAC

Le Président souligne qu'il suivra lui-même plus particulièrement la politique QHSE du SEPECC.

Une réunion de présentation au personnel aura lieu le 11 juin à 13h30, les vice-présidents sont invités à participer.

Une réunion Président/vice-présidents/agents SEPECC prévue deux mercredis par mois de 16h00 à 16h30.
Réunion du Bureau (Président/VP/membres du Bureau) prévue une fois par mois de 16h30 à 18h00.

En l'absence d'autres questions, le Président clôt la séance.

Le Président,
Christophe DOUCHET

SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE
ET DES COLLINES DU CATELAN
232, Rue du Stade
38890 MONTCARRA



--ooOoo—